

SOMMAIRE

P.1 : Le mot du Président

P.2 :

Hommage à Bibiane

Quoi de neuf ?

Agenda

P.3 : -

Santé & Budget

Combien ça coûte ?

P.4 :

Santé (suite)

Nouveaux Partenariats

Données de référence

Liens vers :

<https://www.fnaropa.fr/espace-adherent>

Vient de paraître :



Le mot du Président

Les Catherinettes de la célèbre foire agricole de Vesoul ont à peine retiré leurs chapeaux et nous voilà déjà dans les préparatifs de Noël mais, dans une actualité mouvementée.

Sur le plan international, pas de trêve pour les guerres. A 1700 km de nos frontières, en Ukraine, et plus loin, au Proche Orient, destructions et pertes humaines ne se comptent plus. Nous assistons, impuissants, aux drames vécus par les populations livrées aux aléas de ces conflits.

En France nous vivons des moments historiques, c'est la tempête politique. C'est la valse des gouvernements, heureusement, nous n'en sommes pas encore au tango renversé !

Le nouveau gouvernement mis en place, il y a 3 mois, vient de faire l'objet d'une motion de censure et il va falloir engager le marathon pour le vote du budget avant le 31 décembre. Devant ce tumulte, essayons de regarder la situation avec philosophie.

En toile de fond, la Cour des Comptes, dans son rapport annuel, a tiré la sonnette d'alarme concernant le montant du déficit. Les projets de Budget des Finances et de la Sécurité Sociale, tels qu'ils ont été présentés, ont suscité des remous. Les annonces des mesures préconisées pour combler ce déficit se sont relayées et ont cristallisé les désaccords. La presse se fait largement écho de cette situation et vous trouverez dans ces pages, un simple rappel des données de référence.*

En tant que simple citoyen, il n'est pas besoin d'être économiste averti pour conclure que les chiffres sont préoccupants, quoique leur traduction en Milliards nous dépasse un peu !

Chacun se demande qui va payer pour combler le déficit ? Les collectivités locales, les propriétaires, les locataires, les fonctionnaires, les retraités ? Il y a effectivement de quoi se regarder en chien de faïence, à défaut de porcelaine ... Soyons réalistes, quelque soit l'issue des débats en cours, nombreux sont ceux qui sortiront leur mouchoir.

Pour ce qui nous concerne le plus, on peut craindre qu'avec un objectif prioritaire de réduction de la dette, les acquis soient sacrifiés au profit des économies à réaliser, car Santé et Retraites pèsent 85 % sur le budget de la sécurité sociale. Notre Fédération, dans le cadre de travaux conjoints avec la FNAR⁽¹⁾, a produit des communiqués à l'attention des élus de l'Assemblée Nationale, du Sénat et des ministres concernés, pour rappeler, dans cette situation inédite, les mesures attendues et essentielles pour la santé, la retraite et l'autonomie. Il semblerait aux dernières nouvelles, que les retraités vont néanmoins bénéficier d'une augmentation.

L'actualité étant tellement fugitive, attendons de le voir pour le croire !

Avant de vous présenter nos vœux de bonne santé, celle-ci étant le bien le plus précieux, nous rappellerons d'abord, quelques points d'attention pour vous aider à maîtriser votre budget santé, le nerf de la guerre !

Après ces commentaires sur une actualité sombre comme un mois de novembre, nous aborderons ce qui nous rassemble, un sujet plus léger le menu de nos activités pour 2025. Voyages, galettes des rois, Assemblée Générale, une sortie festive, un voyage,... que je vous laisse découvrir à l'intérieur de ces pages.

Nous comptons toujours sur vous pour alimenter la boîte à idées des activités.

Bientôt Noël ! La fête des cadeaux ! Vous serez plutôt réveillon en famille, séjour à la montagne, chaussons sous le sapin ?... C'est sûr vous ne râterez pas la bûche (celle qu'on déguste !). C'est le moment de puiser dans la liste de nos offres et avantages pour remplir la hotte du Père Noël ! Dans l'attente de partager la Galette des Rois, je vous souhaite un Joyeux Noël et de belles fêtes de fin d'année, sans prise de tête !

Je tiens à remercier tous les Membres du Conseil d'Administration qui prennent en charge le fonctionnement de notre association. Je rappelle aussi l'événement marquant de cette année, le décès de Bibiane Barsot qui nous a tous, beaucoup touchés.

Bibiane, tu es toujours avec nous !

Nous avons dit au revoir à Bibiane, qui nous a quittés au coeur de cet été.

C'était le premier contact qu'avait un adhérent ou futur adhérent quand il appelait notre association. Elle était une administratrice active et occupait un poste clé car elle assurait la gestion administrative de nos 700 adhérents. Elle participait aussi à la préparation des événements. Tous les ans, elle vous accueillait avec son grand sourire, lors de l'enregistrement des entrées, à l'Assemblée Générale. Avec sérieux et bonne humeur, elle avait toujours une réponse adaptée et juste. Même avec ses soucis de santé et la lourdeur de ses traitements, elle ne laissait rien transparaître ; on l'entendait dire souvent « oh, ça ira ! » Toujours disponible, agréable, avec un petit mot d'humour, elle formait avec Michèle et Jean-Noël l'équipe stratégique de notre association. Nous n'oublierons pas sa gentillesse, sa douceur, sa discrétion et son énergie positive. Nous lui exprimons notre sincère reconnaissance.



Nos pensées attristées vont vers ses proches.

**Le Président,
Jean François POISOT**



**QUOI DE NEUF ?
NOTRE ACTUALITE**

Dans votre agenda

notez ces dates importantes.

La galette des rois

- le 7 janvier pour le Doubs à Saône,
- le 14 janvier à Echenoz la Méline en Hte Saône et
- le 21 Janvier à Lons le Saunier pour le Jura.

Le 18 Mars Sortie une Journée à Fougerolles pour visiter la distillerie Devoille (Eaux de vie, Liqueurs, absinthes, gin, crèmes, apéritifs, griottes et fruits à la liqueur), puis partager un repas-spectacle au *Cabaret la Gabiotte* avec d'incroyables artistes.

le 16 MAI 2025

Assemblée Générale à Dole. (Jura)

Voyage en Inde (Octobre 2025)

Les détails et inscriptions sont à venir.

Les ateliers « Bons Jours »

reprennent dès Janvier et vous recevrez ou avez déjà reçu le tableau de toutes les activités prévues dans votre département pour le premier semestre 2025.



Elodie GASCA, Mutualité Française Bourgogne-Franche-Comté, 0381251760
lesbonsjours25@bfc.mutualite.fr

ACTUALITE

SANTÉ

Quand la santé va tout va !

Bientôt votre famille, vos amis, vos connaissances formuleront pour vous des vœux de bonne année et SURTOUT de bonne santé ! Alors anticipons !

Une recommandation de santé.

10 000 pas par jour, trop ? c'est trop ?

Une recommandation de santé publique (communément admise) est de faire au moins 10 000 pas par jour pour entretenir sa forme et préserver sa santé.

Une première étape : 3 000 pas peuvent être atteints en réalisant 30 mn d'exercice à une activité moyenne ou 30mn de marche ou encore 20mn de vélo et s'il est dégonflé. (le vélo !)

Essayez 30 mn de ménage..... !!!!

La santé est un bien précieux et il peut coûter cher !

Dans le domaine de la santé, au vu des dernières mesures annoncées, après la hausse du ticket modérateur sur les consultations médicales et les médicaments, tout porte à croire que les restes à charge ainsi que les cotisations pour les complémentaires santé pourraient, elles aussi, augmenter, alourdissant une ardoise globale déjà très lourde pour les usagers.

Le coût de la santé

ce qui reste à charge après remboursement de la Sécurité Sociale et de la Mutuelle.

Le reste à charge visible et bien identifié tels que le ticket modérateur, les franchises, le forfait hospitalier ou encore les dépassements d'honoraires.

Le reste à charge invisible, par exemple, certains médicaments ou équipements médicaux, des médecines complémentaires, de frais dits de confort; l'accompagnement humain, ou encore de l'adaptation de l'environnement à la situation de maladie et de handicap ou bien les frais de transport non médicalisés.

Le 23 octobre dernier, France Assos Santé a publié les premiers résultats d'une enquête exclusive sur les restes à charge dits invisibles (RACI), qui révèlent que leur montant s'élève à plus de 1550€ en moyenne, et même plus de 8 000€ pour 10% des patients.

Au total, ces charges représentent un fardeau significatif et peuvent constituer un motif de renoncement aux soins. (53,2 % selon l'enquête). Si les détails de cette enquête vous intéressent. (<https://www.france-assos-sante.org/>)

Avez vous déjà comptabilisé, pour vous-même, ces dépenses qui ne sont pas remboursées par la sécurité sociale et s'ajoutent à tous les restes à charge bien identifiés ?

A - Les mutuelles

La Mutuelle est un poste important et il est fondamental de faire les bons choix pour, dès le départ, réduire le reste à charge.

Notre objectif premier faciliter l'accès aux soins.

Nous vous proposons des contrats groupe avantageux et adaptés aux besoins des seniors, particulièrement sur les postes soins dentaires, lunettes, podologie, appareils auditifs et hospitalisation.

Points de vigilance pour les jeunes retraités

Si vous venez de prendre votre retraite, garder votre mutuelle de salarié est une solution. Il est recommandé de bien lire les clauses. En effet, les conditions d'un ancien contrat collectif ne sont pas toujours intéressantes à titre individuel. En règle générale, sauf exception, la 1^{ère} année, vous bénéficiez du même tarif que vos ex-collègues, mais vous devrez quand même payer la part qui était financée par l'employeur. Le tarif est ensuite revisité en fonction de votre âge. Le point-clé repère : le ratio cotisations/remboursements et l'évolution du contrat dans le temps.

Bon à savoir

Initiativ'Retraite prône d'instaurer, lors de la déclaration de revenus, de déduire les cotisations relatives à la complémentaire santé.

B - La complémentaire santé solidaire

Évidemment encore plus avantageuse financièrement. Avez-vous vérifié si vous pouvez y accéder, pour être aidé. Selon le niveau de vos revenus, le dispositif est gratuit ou payant. Les plafonds de ressources - pour y être éligible - ont été relevés à la suite d'un arrêté publié au Journal officiel le 29 mars 2024.

- Plafonds applicables - Sans participation financière

Pour 1 personne : 10 166 euros

Pour 2 personnes : 15 349 Euros

- *Plafonds applicables - Avec participation financière

Pour 1 personne : 13 724 euros

Pour 2 personnes : 20 586 euros

Plafond* de ressources : à retrouver sur le site <https://www.complémentaire-sante-solidaire.gouv.fr/>

Bon à savoir

Pour renforcer l'accès aux complémentaires santé, Initiativ'Retraite demande une revalorisation des plafonds de ressources.

C - Le 100 % santé

Pensez aux options 100 % santé, qui garantissent l'accès à une offre sans reste à charge pour certains soins

optiques, dentaires et auditifs. Vous pouvez trouver un équipement adapté à vos besoins. Ces frais sont alors entièrement remboursés par la Sécurité sociale et la complémentaire Santé.

Attention : les soins 100 % santé ne sont pas proposés d'emblée. N'hésitez pas à les réclamer !

D - En cas d'hospitalisation, un point de vigilance

La chambre individuelle

La DGCCRF (Direction Générale de la Concurrence, de la Consommation et de la Répression des Fraudes) a rappelé qu'il ne peut y avoir facturation que si la prestation correspond à une demande expresse du patient.

- si l'installation dans une chambre particulière - en l'absence de prescription médicale imposant l'isolement - en cas d'hospitalisation peut entraîner une facturation, celle-ci doit correspondre à une demande expresse provenant du patient ou de ses ayants-droits, l'accord étant donné par écrit.
- à contrario la facturation d'une chambre particulière ne peut être imposée au patient au motif que seules des chambres individuelles restent à disposition. Si tel est pourtant le cas et, que le patient refuse la prestation dans les conditions rappelées ci-dessus, la facturation de cette prestation est strictement interdite.

ACTUALITE GENERALE

Faire plaisir et se faire plaisir au moment des fêtes, illustrations

- De nouveaux partenariats peuvent vous intéresser dans cette période de l'année. ⁽²⁾

Si lors de vos virées hivernales vous passez proche de Chablis, de Vézelay, ou dans la Vallée de la Marne, n'hésitez pas à profiter des nouveaux partenariats avec la Chablisienne. Le Champagne Louis Petit est lui aussi un nouveau partenaire. Une commande à distance est toujours possible.

Champagne Jean-Louis PETIT
Domaine de Brochot
02570 CHEZY-sur-MARNE
Tél Lisa PETIT: 06 58 92 42 96
Mail: champagne@jeanlouispetit.fr

le caveau de Chablis
8, boulevard pasteur –
89800 Chablis
+33 (0)3 86 42 89 98
Mail
caveau@chablisienne.fr

- La hotte du Père Noël et les cadeaux aux petits enfants.

Les petits-enfants grandissent et les cadeaux évoluent, on ne se trompe pas avec un don d'argent !

Bon à savoir

Si on ne veut pas payer de droits, il est possible de donner sans être taxé. Le fisc considère que les présents remis lors d'évènements précis constituent des "présents d'usage", non soumis à l'impôt (art 852 du Code Civil). Pensez à garder une copie ou à l'accompagner d'un petit mot, témoignant qu'il s'agit d'un cadeau de Noël. Si la somme n'est pas très importante, l'appréciation se faisant en fonction de chaque situation, vous n'avez pas à vous inquiéter.

Là encore, votre sagesse légendaire intervient !

Si vous désirez offrir une somme plus importante, chaque grand-parent peut consentir une donation à ses petits-enfants pouvant atteindre chacun 31 865 euros tous les quinze ans, sans payer de droits.

En cas de doute, demander à votre notaire.

*** Budget - Quelques données de référence**

PIB 2024

2931 MDS d'euros (prévisions LF 2024)

Dette de la France :

3 228 Mds (fin T2 2024)

et aujourd'hui 112 % du PIB contre 60 %

maximum prévu par les règles européennes

Charge de la dette

52 MDS – on recherche 60 MDS pour 2025...

Budget de l'Etat Charges générales

453 MDS pour des recettes de 312 Mds

(LF 2024) soit un déficit envisagé de 5 % du

PIB... porté à 6,1 %

Budget de la sécu

640 Mds votés avec un déficit de ...

...10,5 Mds.porté à 18 Mds

(1) FNAR Fédération Nationale des Associations de Retraités

(2) N'oubliez pas de présenter ou une copie votre carte d'adhérent Initiativ'Retraite

CONNECTEZ VOUS

Vous pouvez consulter le site Internet

<https://www.initiativ-retraite.fr/aropa-franche-comte-25-39-90-70>

Rédaction et mise en page : Nadège LECUYER -
Jean-François POISOT - Michèle PIERRET - Odile BULLE